

PROCES - VERBAL

de la 54ème ASSEMBLEE GENERALE ordinaire des actionnaires de
VETROPACK HOLDING SA
ayant son siège à St-Prex
tenue à Bülach

mercredi, 19 avril 2023, 15.30 h

Présidence: Monsieur Claude R. Cornaz, Président du Conseil d'administration

Le président souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la 54ème Assemblée générale ordinaire.

Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 22 mars 2023 et par invitation personnelle aux porteurs d'actions nominatives A et aux porteurs d'actions nominatives B, conformément à la loi et aux statuts, en bonne et due forme et dans les délais prescrits.

Les objets suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes du consolidés 2022
2. Décharge aux organes responsables
3. Affectation du bénéfice au bilan
4. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction
5. Révision des statuts
6. Élections

L'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ont été publiés avec la convocation à l'Assemblée générale.

Le rapport annuel contenant le rapport de gestion pour l'exercice 2022, le bilan, le compte de pertes et profits, les propositions du conseil d'administration relatives à la répartition du bénéfice net ainsi que le rapport de l'organe de révision ont été déposés et mis à la disposition des actionnaires dès le 24 mars 2022 au siège de la société. Ces documents sont également disponibles sur notre site report.vetropack.com/2022.

Il est constaté que l'organe de révision et le réviseur des comptes du groupe, la société Ernst & Young SA, à Zürich, est représenté par M. Willy Hofstetter. Le procès-verbal est tenu par Mme Inge Jost. Mme Andrea Simon, Mme Katja Trestler et Mme Sabrina Oberholzer acceptent la fonction de scrutateur.

Il n'y a pas d'opposition contre ce procédé et aucune autre proposition est faite.

Conformément aux statuts, chaque action donne droit à une voix à l'assemblée générale. Les actionnaires en possession de cartes de vote sont seuls habilités à participer aux votes et aux discussions.

Pour les points 1 – 6.3 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale prend ses décisions à la majorité

absolue des voix représentées. La décision concernant le point 6.4 de l'ordre du jour, à savoir la nomination de l'organe de révision exige, selon art. 693 CO, la majorité du capital nominal représenté.

Conformément à l'article 13 des statuts, les votations et élections ont lieu par voie électronique pour autant que des actionnaires présents, représentant au moins le dixième de l'entier du capital-actions ne demandent pas que l'élection ou le vote ait lieu par écrit et au bulletin secret. Le président constate qu'il n'y a pas de demande de vote au bulletin secret pour le moment.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire a été établi conformément à l'article 11 des statuts. Ce procès-verbal, ainsi que celui de cette Assemblée générale, sera tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société à St-Prex pendant les heures ouvrables et après préavis.

Le président constate que du capital-actions de frs. 19'824'000 divisé en

13'774'000 actions nominatives de catégorie A de frs. 1.-- nominal et
30'250'000 actions nominatives de catégorie B de frs. 0.20. -- nominal

sont aujourd'hui représentées:

1. par 92 actionnaires/représentants d'actionnaires:

1'015'488 actions nominatives de catégorie A d'une val.nom. de frs. 1'015'488

27'713'850 actions nominatives de catégorie B d'une val.nom. de frs. 5'542'770

2. par la représentante indépendante Proxy Voting Services GmbH, Grossmünsterplatz 1, Postfach 173, 8024 Zürich, au sens de l'art. 689c CO:

7'170'599 actions nominatives de catégorie A d'une val.nom. de frs. 7'170'599

2'536'150 actions nominatives de catégorie B d'une val.nom. de frs. 507'230

soit au total

8'186'087 actions nominatives de catégorie A d'une val.nom. de frs. 8'186'087

30'250'000 actions nominatives de catégorie B d'une val.nom. de frs. 6'050'000

Les actions mentionnées représentent 87.3 pour cent des droits de vote et 71,8 pour cent du capital-actions.

Le président constate que l'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

1. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes du consolidés 2022

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe. M. Willy Hofstetter, représentant de la société Ernst & Young SA, à Zürich, n'a rien à ajouter à ces rapports.

Après une présentation détaillée par le président, M. Claude R. Cornaz et le CEO, M. Johann Reiter, le rapport de gestion 2022 de Vetropack Holding SA, les comptes annuels 2022 de Vetropack Holding SA et les comptes du groupe 2022 sont approuvés par les actionnaires (avec 38'422'156 voix pour, avec 2'148 voix d'opposition et avec 8'558 voix d'abstention).

2. Décharge aux organes responsables

Le décharge est donnée aux organes responsables (avec 38'278'557 voix pour, avec 34'801 voix

d'opposition et avec 12'169 voix d'abstention) Le président constate que les personnes qui ont coopéré à la gestion d'une manière ou d'une autre n'a pas pris part à ce vote.

3. Affectation du bénéfice

Le solde à disposition de l'Assemblée générale est le suivant (avec 38'426'032 voix pour, avec 1'955 voix d'opposition et avec 5'500 voix d'abstention):

- Report de l'année précédente	frs.	17'248'090
- Bénéfice de l'exercice 2022	frs.	31'451'345
total	frs.	48'699'435

L'Assemblée générale accepte la répartition du bénéfice suivante :

- Distribution d'un dividende de 100%	frs.	19'824'000
- Attribution à la réserve libre	frs.	10'000'000
- Report à compte nouveau	frs.	18'875'435
- total	frs.	48'699'435

Le dividende ainsi voté correspond à:

frs. 1.00 brut par action nominative de catégorie A de frs. 1.00 nom.
frs. 0.20 brut par action nominative de catégorie B de frs. 0.20 nom.

4. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction

4.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2022

L'Assemblée générale accepte le rapport de rémunération 2022 à titre consultatif (avec 35'476'977 voix pour, avec 2'904'070 voix d'opposition et avec 51'190 voix d'abstention).

4.2 Montant global de la rémunération des membres du conseil d'administration, de l'Assemblée générale 2023 jusqu'à l'Assemblée générale 2024

L'Assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant le montant global maximum de la rémunération des membres du conseil d'administration de frs. 1'000'000.-, de l'Assemblée générale 2023 jusqu'à l'Assemblée générale 2024 (avec 38'283'652 voix pour, avec 96'546 voix d'opposition et avec 52'045 voix d'abstention).

4.3 Montant global de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice comptable 2024

L'Assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction de frs. 5'600'000.- pour l'exercice comptable 2024 (avec 37'632'895 voix pour, avec 748'195 voix d'opposition et avec 54'297 voix d'abstention).

5. Révision des statuts

5.1 Adaptations impératives au nouveau droit de la société anonyme

L'Assemblée générale approuve (avec 38'320'015 voix pour, avec 3'270 voix d'opposition et avec 111'985 voix d'abstention) la proposition du conseil d'administration concernant l'adaptation des articles suivants des statuts selon le document annexé à l'invitation.

- Art. 7 al. 3 et 4 (Assemblée générale)
- Art. 8 al. 1 et 4 (Convocation de l'Assemblée générale et terminologie)
- Art. 10 (Pouvoirs de l'Assemblée générale)
- Art. 12 al. 2 (Représentation des actionnaires)
- Art. 17 al. 3 (Pouvoirs du conseil d'administration)
- Art. 22 al. 1 et 2 (Durée des contrats)
- Art. 27 al. 1 et nouveaux al. 2 et 3 (Approbation des rémunérations)
- Art. 33 (Prohibition de concurrence)

5.2 Adaptation du contenu minimum des statuts

L'Assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant l'adaptation de l'art. 21 des statuts selon le document annexé à l'invitation (avec 38'321'225 voix pour, avec 3'879 voix d'opposition et avec 110'766 voix d'abstention).

5.3 Modernisation de la communication et de la prise de décision

L'Assemblée générale approuve (avec 38'311'060 voix pour, avec 9'826 voix d'opposition et avec 114'484 voix d'abstention) la proposition du conseil d'administration concernant l'adaptation des articles suivants des statuts selon le document annexé à l'invitation.

- Art. 8 al. 3 (Publication du rapport de gestion et des rapports de révision)
- Art. 13 al. 1 (Décisions et élections à l'Assemblée générale)
- Art. 16 al. 2 et 3 (Décisions du conseil d'administration)
- Art. 35 al. 2 (Publications)

5.4 Assemblée générale virtuelle

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant l'introduction dans les statuts d'un art. 7 al. 4 (nouveau) selon le document annexé à l'invitation (avec 36'953'923 voix pour, avec 1'358'784 voix d'opposition et avec 123'180 voix d'abstention).

5.5 Modification du quorum de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant l'adaptation de l'art. 13 al. 2 des statuts selon le document annexé à l'invitation (avec 38'310'074 voix pour, avec 10'012 voix d'opposition et avec 115'284 voix d'abstention).

5.6 Clause de for

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant l'introduction dans les statuts d'un art. 38 (nouveau) selon le document annexé à l'invitation (avec 36'886'409 voix pour, avec 1'439'017 voix d'opposition et avec 110'194 voix d'abstention).

5.7 Adaptations formelles / compétences pour le conseil d'administration

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant l'adaptation formelle du nouveau texte des statuts selon le document annexé à l'invitation (avec 38'298'244 voix pour, avec 10'057 voix d'opposition et avec 116'819 voix d'abstention).

Les décisions concernant les points 5.1 à 5.7 ci-dessus – à prendre sous forme d'acte authentique – font l'objet d'un procès-verbal partiel d'assemblée générale d'actionnaires 2023 tenu par M. Christoph Rengel, notaire, à Thalwil. L'acte authentique est annexé à ce procès-verbal et en fait partie intégrante.

6. Élections

6.1 Élection du président et des membres du conseil d'administration

L'Assemblée générale approuve l'élection des membres du conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire comme suit:

	Noms	Voix pour	Voix contre	Abstentions
6.1.1	Réélection de Sönke Bandixen	37'545'256	880'807	7'417
6.1.2	Réélection de Claude R. Cornaz, comme président et comme membre du conseil d'administration (au cours du même vote)	36'025'127	2'401'691	9'202
6.1.3	Réélection de Pascal Cornaz	37'525'277	901'800	8'943
6.1.4	Réélection de Richard Fritschi	36'915'947	1'511'326	8'742
6.1.5	Réélection de Urs Kaufmann	36'686'787	1'736'183	9'197
6.1.6	Réélection de Diane Nicklas	37'550'901	877'651	6'995
6.1.7	Réélection de Jean-Philippe Rochat	36'723'535	1'702'468	7'217
6.1.8	Élection de Raffaella Marzi	37'550'079	877'213	8'388

6.2 Élection des membres du comité de rémunération

L'Assemblée générale approuve l'élection des membres du comité de rémunération jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire comme suit:

	Noms	Voix pour	Voix contre	Abstentions
6.2.1	Réélection de Claude R. Cornaz	34'474'200	3'950'670	11'017
6.2.2	Réélection de Richard Fritschi	35'716'719	2'707'143	11'017
6.2.3	Élection de Raffaella Marzi	37'578'915	846'624	10'140

6.3 Élection de la représentante indépendante

L'Assemblée générale approuve l'élection de Proxy Voting Services GmbH, Grossmünsterplatz 1, Postfach 173, 8024 Zürich, comme représentante indépendante jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire (avec 38'408'171 voix pour, avec 21'787 voix d'opposition et avec 5'929 voix d'abstention).

6.4 Élection de l'organe de révision pour l'exercice comptable 2023

Le conseil d'administration propose de désigner la société Ernst & Young SA, à Zürich, comme organe de révision et réviseur des comptes du groupe pour l'exercice 2023.

La société Ernst & Young SA, à Zürich, nous a fait savoir qu'en cas d'élection elle acceptera volontiers le mandat d'organe de révision de notre société conformément à la loi et qu'elle remplit les exigences légales en matières de qualification et d'indépendance.

L'Assemblée générale accepte avec CHF 12'653'807 du capital-actions pour et avec CHF 1'575'010 du capital-actions d'opposition et avec CHF 7'057 du capital-actions d'abstention la nomination de la société Ernst & Young SA, à Zürich, comme organe de révision et réviseur des comptes du groupe pour l'exercice 2023.

L'Assemblée générale 2023 est close à 16:50.

Le Président:

Handwritten signature of Claude R. Cornaz in black ink.

Claude R. Cornaz

La Secrétaire:

Handwritten signature of Inge Jost in blue ink.

Inge Jost

Bülach, le 20 avril 2023 JOS